
Éléments d'informations à destination des collectivités pour communication autour du déploiement du réseau de fibre optique

Contexte

En 2017, près de 8 français sur 10 utilisent Internet tous les jours d'après l'étude annuelle Médiamétrie. Streaming de films et de musique, internet mobile, jeux-vidéos mais aussi visio-conférence ou encore objets connectés... Au quotidien nos usages numériques, que l'on soit à domicile, au travail ou même en déplacement se multiplient et les besoins de débits vont croissants. Pour profiter pleinement de ces services et des futures innovations à venir dans de nombreux domaines (éducation, santé etc.), le déploiement de réseaux numériques efficaces et durables est primordial.

Afin de répondre aux besoins et aux enjeux d'attractivité de ses territoires, les Yvelines ont mis en place une politique d'aménagement numérique ambitieuse pour le développement d'un réseau de fibre optique FttH (*Fiber to the Home*), permettant l'accès à Internet Très Haut Débit pour tous les particuliers et les entreprises du département d'ici fin 2020.

Le projet Yvelines Fibre

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, au cours de laquelle plusieurs offres successives ont été déposées, le projet de TDF a été retenu par la collectivité pour fournir, la fibre aux territoires peu denses, situés principalement en zone rurale, du département des Yvelines (78).

La collectivité et le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques ont reconnu en TDF à travers sa filiale Yvelines Fibre un acteur industriel fiable offrant des garanties financières solides pour déployer rapidement la fibre sur le territoire rural.

Le déploiement de la fibre est attendu par l'ensemble des habitants avec grande impatience. Elle permettra le développement de nombreux services à destination du grand public, des entreprises et de la collectivité. C'est une opportunité de développement importante pour les zones rurales des Yvelines.

Quelques chiffres

120 millions d'euros d'investissements
158 communes concernées par le déploiement du réseau
110 000 foyers et entreprises raccordées d'ici fin 2020

Les étapes du déploiement

1. La phase d'étude

Avant de réaliser les travaux sur la voie publique et d'installer les infrastructures du réseau, l'opérateur Yvelines Fibre réalise une série d'études préalables pour :

1. Contrôler l'état des infrastructures souterraines et aériennes existantes qui seront utilisées pour le déploiement de la fibre
2. Dimensionner la taille des câbles, les équipements à déployer ainsi que les travaux de génie civil à réaliser

En collaboration avec la mairie de la commune, l'opérateur définit les emplacements des armoires de rue qui serviront à raccorder les logements.

2. La phase de travaux

Le déploiement du réseau de fibre optique commence par l'installation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO). Ces sites techniques sont le point de départ des câbles, destinés à couvrir un ensemble de communes dans un rayon de 10km.

Au total, Yvelines Fibre prévoit d'installer 14 NRO pour permettre le raccordement de 110 000 foyers du département au réseau de fibre optique.

La commune de **Freneuse** est rattachée au NRO de **FRENEUSE**. Ce NRO permettra ainsi à Yvelines Fibre de raccorder à la fibre les **9500** foyers et entreprises des **13** communes qu'il alimente.

Par ailleurs, des armoires de rue (Point de Mutualisation) sont installées sur le domaine public. Elles permettent de desservir en fibre optique entre 300 à 500 logements.

Un fois ces points techniques installés, les câbles optiques peuvent être déployés. Dans la majorité des cas, les infrastructures existantes sont privilégiées, sous voirie.

Sur la commune de **Freneuse**, **3** Points de Mutualisation vont être installés au cours du **1er trimestre 2018**. Les travaux de voirie et le tirage de la fibre optique **se dérouleront au cours du 2ème semestre 2018 durant l'année 2019**.

Le réseau est déployé au plus près des habitations, en fonction des infrastructures existantes. Le branchement pourra se situer soit sous voirie soit sur un poteau électrique.

3. La phase de raccordement au domicile

Le raccordement final, depuis le point de branchement jusqu'au domicile est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur de services.

En effet, Yvelines Fibre est l'opérateur d'infrastructures qui déploie le réseau et ne commercialise pas directement des offres d'accès internet aux utilisateurs finaux.

Une fois déployé, ce réseau ouvert et neutre permet à tous les fournisseurs d'accès Internet (FAI) du marché de l'utiliser pour proposer des offres de services télécoms à destination des particuliers ou des entreprises.

Les FAI sont régulièrement informés de l'avancée des travaux. À noter qu'un délai réglementaire de trois mois minimum doit être observé entre la fin des travaux et l'arrivée des services, afin de permettre une réelle égalité de traitement des opérateurs.

En conséquence, l'ouverture commerciale devrait avoir lieu **courant 2019**, en fonction des opérateurs. À ce jour, Bouygues Telecom a signé un accord avec Yvelines Fibre pour commercialiser ses offres Très Haut Débit. D'autres accords devraient suivre prochainement.

Pourquoi Yvelines Fibre déploie le réseau ?

Dans les zones d'habitations denses, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) (en France, les principaux sont Orange, Free, Bouygues et SFR) déploient leur propre réseau de fibre optique pour pouvoir commercialiser des offres de services aux particuliers. Chaque opérateur décide des zones à couvrir et de la durée des travaux nécessaire pour proposer des offres de connexion fibre.

Dans les zones moins denses telle que **Freneuse**, un seul opérateur déploie les infrastructures télécom. Le département des Yvelines a retenu TDF via Yvelines Fibre dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI). Les Fournisseurs d'Accès Internet pourront utiliser ce réseau pour commercialiser des offres de services aux utilisateurs finaux en passant un accord commercial avec Yvelines Fibre.

Quels coûts cette installation implique-t-elle ?

Le fibrage de l'immeuble est totalement gratuit pour les habitants. Il nécessite seulement l'accord du propriétaire ou de la copropriété (lors d'une assemblée générale). Les travaux d'installation et de maintenance sont réalisés entièrement à la charge de l'opérateur.

Une fois votre immeuble raccordé, le coût de raccordement de votre logement dépendra de la politique tarifaire de chaque opérateur.

Comment la fibre arrive jusqu'à mon domicile ?

Le réseau Yvelines Fibre se déploie sur le domaine public via une infrastructure souterraine ou aérienne, en fonction du génie civil disponible. Dans le cas des pavillons, le réseau s'arrête devant les habitations. Le raccordement final au domicile est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet de votre choix.

Dans les cas des immeubles collectifs de plus de quatre logements, la loi impose de signer une convention afin de déployer la fibre en partie privative et de raccorder l'ensemble des logements au domaine public. Cela permet de mutualiser les prises de raccordement et de réduire les travaux à réaliser. Cette convention est également un gage de neutralité pour tous : chaque foyer d'un même immeuble pourra choisir un abonnement avec le FAI de son choix.

Si vous êtes habitant d'un immeuble collectif et que vous souhaitez raccorder votre immeuble au réseau de fibre optique de la commune, rapprochez-vous de votre copropriété et visitez le site internet de l'opérateur : <http://www.yvelinesfibre.fr/infos-pratiques/#glossaire>

Qu'est-ce que la fibre ?

Une fibre optique est un matériau capable de conduire la lumière. À travers des fils très fins en verre ou en plastique, il est ainsi possible de transmettre des signaux lumineux d'un point à un autre. Protégée et isolée, la fibre optique est capable de conduire la lumière sur plusieurs centaines de kilomètres. Cette technique permet d'avoir un débit et un volume d'information très importants, nettement supérieurs à celui des câbles coaxiaux que nous connaissons jusqu'à présent.

Depuis le début des années 2000, cette technologie est utilisée pour le développement des réseaux de télécommunications. Avec l'essor d'Internet et des échanges numériques, son utilisation sur les réseaux domestiques se démocratise pour permettre le développement de nouveaux usages et services.



Les bénéfices de la fibre optique

Grâce à la fibre optique vous pourrez par exemple :

Télécharger en quelques secondes vidéos à la demande et morceaux de musique
Travailler depuis votre domicile et envoyer des pièces jointes et des fichiers volumineux
Sauvegarder et consulter des fichiers volumineux sur le cloud en quelques minutes
Regarder simultanément plusieurs chaînes de télévision en Haute Définition.

Restez informés

Pour suivre l'avancement du projet près de chez vous et les travaux déploiement rendez-vous sur le site internet de l'opérateur : yvelinesfibre.fr ou sur les réseaux sociaux Twitter : @YvelinesFibre et Facebook : Yvelines Fibre

Vous pouvez aussi proposer d'avoir plus d'informations sur le site www.yvelinesfibre.fr, avec un film d'animation disponible en cliquant [ici](#).



Yvelines
Le Département

